

Dijon, le

Service Agriculture et Alimentation de proximité
Réf. : **KCH D24004716 KLK**
Dossier suivi par MM. Stéphane ROSIN
et Thomas NIEMIEC
Tel. : 03.80.63.32.70 / 30.84
courriel : dgsd.paddt.deea.saap@cotedor.fr

Le Président du Conseil Départemental
de la Côte-d'Or

à

DREAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Évaluation Environnementale
21 BOULEVARD VOLTAIRE
CS 27912
21079 DIJON CEDEX

Objet : avis de l'Autorité environnementale relatif à l'étude d'impact du projet
d'aménagement foncier agricole et forestier de la Commune d'Arconcey.

Par délibération du 14 octobre 2019, une opération d'aménagement foncier agricole et forestier a été ordonnée sur la Commune d'Arconcey, avec extension sur celles d'Allerey, Beurey-Bauguay, Chailly-sur-Armançon, Châtellenot et Clomot. Dans ce cadre, le projet de nouveau parcellaire et de programme de travaux connexes a été établi par la Commission communale d'aménagement foncier d'Arconcey le 26 juin 2024.

Ainsi, en application des dispositions des articles L.122-1 et R.122-7 du code de l'environnement, je vous adresse, pour avis, le dossier comprenant l'étude d'impact, à l'adresse électronique suivante : dee.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr.

Cet avis sera joint aux pièces du dossier soumis à enquête publique.

Le Président

Hugue
s SORY

Signature
numérique de
Hugues SORY
Date :
2024.11.18
15:23:17 +01'00'